

CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Jeudi 10 Septembre 1891

ECHOS DU JOUR

For a squarer, give me Senecal.

Qui sera président du Sénat ?

L'hon. M. Mercier est à Montréal.

Qui succédera à M. Lacoste au fauteuil de sénateur ?

L'hon. juge en chef Lacoste ouvrira la séance de la cour d'appel à Montréal, le 15 du courant.

Le comité Cochran n'a eu qu'une courte séance ce matin ; quelques témoins étant absents.

Le CANADIAN demande que le HANNAH du Sénat soit publié en français comme en anglais.

Le comité des comptes publics a-t-il abandonné le département de l'Intérieur ? Il y en a pourtant de belles.

L'ÉLECTEUR D'IER, annonce l'hon. Joseph Tassé et M. Emmanuel Tassé d'avoir emporté \$100,000, par la vente du chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue.

Nous lisons dans la GAZETTE de Montréal : "Les observateurs font un mieux de hâter les emplacements Ottawa et d'extirper l'hermine du vaissseau. Qui sait à quelle heure l'ennemi peut tomber sur eux ?"

Le bruit court que le gouvernement aurait l'intention d'unir les fonctions de l'imprimeur de la Reine et du surintendant de l'imprimerie nationale en une seule charge dont le titulaire serait M. Macintosh, député d'Ottawa.

Le gouvernement italien a commandé 50,000 fusils à la fabrique d'armes de Terni, avec ordre de les livrer le plus vite possible.

Le général Ricotti, ancien ministre de la guerre, a aussi reçu l'ordre de passer une inspection minutieuse des forts qui se trouvent dans la région des Alpes.

Le nonce du pape à Paris a adressé au Vatican un rapport sur les résultats de la messe du cardinal Lavigne parmi le haut clergé de France en ce qui concerne l'adhésion du clergé à la République. Ce rapport constate que cette doctrine fait, chaque jour, de nouveaux adeptes.

Combien y a-t-il de Canadiens-français employés au ministère des postes ? Combien y en a-t-il eu de promus depuis un an ? Voilà deux questions qui pourraient bien être demandées par le député français d'Ottawa. C'est une question d'équilibre.

Le MANITOBA donne aux jeunes gens de la province de Québec, le conseil salutaire de fuir les villes et d'embrasser la noble carrière de l'agriculture, qui sera toujours la source de la force de la race canadienne-française.

Emparons nous du sol.

Le STAR de Montréal a des nouvelles de M. Thomas McGreevy, parti, comme l'on sait, pour d'autres pays.

L'hon. Thomas après avoir parcouru les Provinces Maritimes a fait à la Port-au-Prince, et c'est là qu'un reporter du STAR est allé le relancer.

M. McGreevy a reçu le visiteur, mais il a refusé de s'ouvrir à lui et de lui dire ce qu'il entendait lui et dans l'avenir.

Le comité du Sénat s'est réuni à dix heures ce matin. Le grand discours de l'arrangement intervenu entre M. Barwick pour la Banque Ottovienne, et M. Loneragan, pour la compagnie de la Baie des Chaleurs. La Compagnie consent à déposer \$180,000 en Ban ou pour étendre la réclamation McFarlane et la Banque Ottovienne cessera son opposition au bill. Un amendement pour donner effet à l'arrangement est en ce moment en discussion.

Nous lisons dans LE CANADIEN :

Le crédit demandé pour le maintien de l'agence canadienne à Paris a fait le sujet d'un débat hier au parlement fédéral.

MM. Laurier, McMullen, et ont nié l'utilité de ce bureau.

L'hon. M. Foster, l'hon. M. Larivière et M. Davin ont proclamé les services excellents que M. Fabre rend en France à notre pays, et à tous ceux qui voyagent en Europe.

Finalement, le crédit a été voté. M. Fabre nous fait évidemment honneur par là l'Océan, il est malheureux que ses appointements ne soient pas à la hauteur des devoirs et des obligations que lui impose son importante mission.

L'hon. M. Mercier a eu une longue entrevue hier matin, avec le Lieutenant Gouverneur Angers.

Son Honneur le Lieutenant gouverneur, dans son entrevue avec le chef, aurait manifesté le désir d'avoir quelques explications sur les accusations qui circulent depuis quelque temps à propos de la distribution des subsides à la compagnie de la Baie des Chaleurs.

Le premier ministre aurait répondu qu'il était disposé à accéder à la demande du chef de l'Exécutif.

Alors, Son Honneur le Lieutenant-gouverneur a émis l'opinion qu'une commission royale était peut-être le tribunal le plus compétent pour connaître toute la vérité sur ce sujet et rendre justice à chacune des parties.

L'hon. M. Mercier a abondé dans la même sens et il paraît avoir décidé que la future commission royale sera composée des honorables juges Jetté, Loranger et Andrews.

On assure aussi que l'honorable M. Garneau, ministre des travaux publics, aurait déclaré qu'il était prêt à comparaître en n'importe quel temps devant la commission royale et à produire ses pièces justificatives.

ACTUALITES

Les dépêches nous annoncent que M. de Freycinet, ministre de la guerre, a assisté mardi aux grandes manœuvres. Le général Davout, commandant l'armée de l'Est, 7e et 8e corps, a attaqué l'armée du général de Gallifet, armée de l'Ouest, 5e et 6e corps. Il l'a repoussée vers la vallée de l'Aube. L'arrière-garde du général de Gallifet a soutenu la lutte, pour empêcher la retraite de l'armée de l'Ouest.

Les deux armées ont ensuite traversé l'Aube et se dirigent à marches forcées, vers Vendœuvre ; afin de prendre des positions avantageuses pour la bataille de demain.

Un détachement de pontonniers s'est rendu de Vitry-le-François à Bar-sur-Aube en 22 heures ; la distance est d'environ 74 kilomètres. Ils ont ensuite, en quarante cinq minutes, construit un pont sur la rivière.

La ville de Troyes a fait une réception enthousiaste à M. de Freycinet.

Le feu des régiments d'infanterie faisant partie de la colonne du général Jamont a été rapide et digne d'éloges. S'il s'agit d'une véritable bataille, l'ennemi aurait été certainement décrié.

Tout le pain fourni aux troupes est cuit dans des fours de campagne. Six de ces fours, installés à Bar-sur-Aube, ont fourni 10,000 pains.

Sir Charles Dilke, qui a assisté aux manœuvres dans l'Est, fait l'éloge du système militaire de la France.

Le TEMPS de Paris en parlant du décret abolissant l'interdiction mise en Allemagne sur le lard américain, estime que c'est un véritable coup de théâtre, étonnant le parti agraire, qui était convaincu que le gouvernement ne lèverait jamais cette interdiction. Les progressistes sont dans le délire à la suite de leur succès ; en effet, leur principale illusion est que la libre entrée accordée au lard américain en Allemagne aura pour résultat l'entrée en franchise des grains, à bref délai.

«L'entente entre l'Allemagne et les Etats-Unis, disent-ils, aura des résultats qui influenceront les relations commerciales en général. La France fera bien de surveiller ce mouvement. Le gouvernement allemand espère que cette concession sur les viandes salées contrebalancera les mauvais effets de la loi McKinley. Dans tous les cas, il est certain que cette entente est un véritable coup de fortune pour le parti républicain aux Etats-Unis et pour le gouvernement du président Harrison.»

Une statistique intéressante du dernier recensement est celle qui indique plus ni moins que la population du Canada parlant la langue française augmente dans une plus grande proportion que la population parlant la langue anglaise, en dépit de l'immigration qui nous vient de l'Europe.

Au Nouveau Brunswick, les comtés de cette province dont la grande partie de la population est acadienne française ont eu une augmentation de population de douze mille durant les dix dernières années, tandis que les comtés anglais ont perdu environ dix mille.

Le GLOBE de St-Jean estime que sur l'augmentation de douze mille dans les comtés français, on compte dix mille français, de sorte que la population française a augmenté dans une proportion de dix mille et la population anglaise a diminué dans la même proportion.

A ce taux, le Nouveau Brunswick sera bientôt une province française !

Dans les districts français d'Ontario, dans les comtés de Prescott, Russell, North Essex et Nipissing, la population a augmenté, tandis que dans d'autres comtés anglais, elle a diminué.

M. Grévy est mort hier à Paris. François Paul Jules Grévy, troisième président de la République française, est né à Mont-sous-Vaudrey (Jura), le 15 août 1807. Il fit ses classes aux collèges de l'Arc, de Poligny et de Besançon, et ensuite fut admis au barreau de Paris, prit part à la révolution de juillet en 1830, se distingua comme avocat dans les procès de Bérthier et ses compagnons en 1830, et finit par se livrer presque exclusivement à la politique. Il combattit le gouvernement de Napoléon III, après l'élection du 10 décembre, et se prononça contre l'expédition de Rome.

En 1876 le 14 octobre, il fut élu député à Paris et à Dôle, et le 12 novembre, il fut nommé président de la Chambre par 299 voix.

En 1879, M. Grévy était désigné aux suffrages du Congrès formé par le Sénat et la Chambre pour nommer un successeur à M. de MacMahon qui venait de donner sa démission (30 janvier 1879). Il fut élu président de la République pour sept ans par 563 suffrages sur 713 votants ; la majorité absolue était de 336 voix.

A l'expiration de ses pouvoirs en 1886, M. Grévy fut réélu Président de la République, pour une nouvelle période de sept ans.

Mais deux ans après sa réélection, le 2 décembre 1887, à la suite des scandales provoqués par son gendre, Daniel Wilson, le Président, dans l'impossibilité de trouver un homme politique qui consentit à se charger de former un ministère, se vit contraint de se démettre du premier poste de la République Française.

Depuis cette époque, délaissé de tous, il a vécu dans l'oubli de la retraite, à Mont-Sous-Vaudrey et à Paris.

COURRIER DE PARIS

Un etre dangereux

COURRIER DE BERLIN

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE

GUILLEAUME II A MUNICH

L'Angleterre et la Turquie

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE PARIS

(De notre correspondant particulier)

PARIS, 10 sept. — M. Gustave Rivet, gouverneur général de l'Algérie, a été nommé ministre de l'Intérieur.

N'ai parlé nous, il ne songe à violer la liberté des pères de famille. On est libre de donner à son enfant l'éducation qu'il veut.

Mais personne n'est libre d'être fonctionnaire et de servir la République.

C'est dans ce but qu'il faut entrer dans les fonctions publiques. L'Etat a le devoir de prendre ses précautions pour être bien servi et de s'assurer, autant qu'il le peut, de la fidélité des hommes à qui il confie la charge de ses intérêts.

Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

«Le député de l'Est fait à un respectable confesseur entre les services du pay et les services du gouvernement ; le NATIONAL la relève aussi en ces termes :

COURRIER DE BERLIN

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE

GUILLEAUME II A MUNICH

L'Angleterre et la Turquie

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

COURRIER DE BERLIN

(De notre correspondant particulier)

BERLIN, 10 sept. — La GAZETTE DE LA CROIX publie un article sous le titre de : "La France en Afrique".

Le journal voit dans l'enthousiasme qui a entouré le projet de l'entente franco-russe les signes précurseurs d'un orage ne sachant ni où il va ni qui le pousse, ni ce qu'il dévorera.

L'opinion publique en France ne s'occupe ni des traités, ni de l'histoire, mais seulement de l'idée de revanche qui peut se traduire par ces mots : "L'Afrique pour nos pays français".

L'article se termine par ces mots : "Il ne faut pas croire que la voix de la raison parviendra à diriger ce mouvement ; il y aura se développer en attaque hystérique qui ne servira ni pour le bien de la France ni pour le bien de l'Europe."

«Nous voulons considérer les événements de Paris comme un avertissement sérieux ; nous restons en sentinelle avec les yeux ouverts, confiants en Dieu, désirant la paix tout en espérant le maintien, et sans craindre la guerre.»

«Une source habituellement bien informée, on nous assure que l'adresse accordée par l'empereur François-Joseph à l'attaché militaire d'Autriche à Berlin, le baron Steiniger, avait pour motif le désir qu'avait l'empereur de connaître exactement l'état de santé de Guillaume II et de savoir si ce dernier pourra assister aux manœuvres d'automne.

L'empereur François-Joseph a manifesté le désir de voir reculer de quelques jours le commencement des manœuvres, si l'état de santé de Guillaume II est tel qu'il lui permette d'y prendre part.

«Dans les cercles bien informés de la cour on dit que c'est l'impératrice de Russie qui a le plus contribué à amener une alliance étroite entre la France et la Russie ; c'est elle qui a vaincu les résistances du Tsar à se rapprocher de la République Française.

«On ajoute qu'aujourd'hui la foi du Tsar dans l'entente entre les deux peuples est indestructible.

«Dans cette question, le baron de Mohrenheim a joué un grand rôle ; l'impératrice

«Le Paris, comme le TEMPS hier, ne trouve pas le projet de la loi des républicains, de recevoir les nouvelles recrues — c'est à propos de M. Fould — comme un chien dans le berceau, et sans craindre les symptômes de détente et de conciliation se manifestent un peu partout.

«Notre confrère remarque le toast d'un sénateur de l'Est, M. de Pennequin, président de la République.

«Le jour aussi fait ressortir l'adresse du Mans, adressée à M. Carot au sujet des succès diplomatiques de notre patrie.

«La droite entière, la gauche, à côté du nom de Goddefroy Cayrol, le président de la République pour voir le nom du duc de Beaudouville, du marquis des Roches, du comte de Camont, du vicomte d'Alibon.

«C'est bien. Ces hommes ont pu être des adversaires. Mais ces adversaires sont devenus de braves Français.

«Et, en les saluant à notre tour, nous leur dirons seulement, partageant le même espoir sans doute, que nous n'en avons jamais douté.

«LA GAZETTE DE FRANCE publie une lettre adressée à M. Chesnelong, par le marquis de Laroche-Juigné, qui blâme, dans la formation de parti catholique, le silence sous la forme du gouvernement.

«Les novateurs, dit-il, jettent le désarroi, au lieu de diriger le clergé et les fidèles et, assurément, ne gagnent pas un suffrage à l'Eglise.»

«L'extrême droite n'accueille donc pas avec faveur ce mouvement de rapprochement, mais les gauches en défiance. Or, c'est à ce moment que le Chapitre diocésain de Paris se propose d'organiser son nouveau parti. Ce n'est pas l'archevêque qui se met en avant, c'est l'abbé Brettez, dont le SIECLE a publié, il y a quelques jours, tous les curieux, dont voici le résumé.

«Dans la première partie, l'auteur préconise la formation d'un parti catholique sans solidarité avec aucun régime, sans même tendre à l'égard des monarchies qu'indifférence à l'égard de la République.

«Dans la seconde, l'auteur examine les moyens propres à préparer dans chaque circonscription électorale et des candidatures catholiques pour les prochaines élections générales, et pose à ses correspondants, qui sont les curés-joyeux — une série de questions relatives aux journaux sur lesquels on pourrait compter, un tirage de ses journaux et des feuilles à vendre, aux moyens de détruire ou de diminuer l'opposition de ces dernières, etc.»

«Les prêtres s'entendent et discutent les questions de détail, mais le cardinal, conseiller le cardinal Richard, ou s'ils doivent adhérer à la République, comme les y engage le Cardinal Lavigne